



SOMIPHOS
شركة مساهمة الفوسفات

Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM

COMPLEXE MINIER DE DJEBEL ONK

Bir el ater Le :21 Septembre 2025

COMPLEXE MINIER DE DJEBEL ONK Demande de prix N°: 23/2714/DJA Nombre de Pages : Affaire suivi par :AMAROUCHE DJALLOUL Pour: POUR VENTILATEUR 728 SECTEUR DEPOUSSIERAGE DKII	Fournisseur
--	--------------------

Monsieur,

Le Complexe Minier invite ses fournisseurs à présenter leur meilleure offre technique et financière pour répondre aux besoins décrits dans la demande de prix, selon les instructions du document de consultation ci-joint. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

N° Poste	Désignation te spécification techniques	Unité	Quantités
	Turbine pour ventilateur 728 selon plan d'ensemble ci-joint -Caractéristique de ventilateur 728: -Différence de pression minCE:nominal:290, maxi:340,maxi except:469 -Puissance absorbée CV:nominal:185, maxi:210,maxi except:315 -Vitesse de rotation t/min:nominal:1080, maxi:1080,maxi except:1230 -Température de fonctionnement C:nominal:90, maxi:120,maxi except:120 PD2 Du rotor 1200 kg m2		1,00

 Le Chef Departement
Approvisionnement et achats

Ayadi Salim



Document de Consultation (DDC) Demande de Prix N° 23/2714/DJA

1. Modalités de Soumission des Offres

Les offres doivent être transmises au plus tard le : **12/10/2025 à 11h00**, par l'un des moyens suivants :

- Par e-mail : appros.cmdo.somiphos@gmail.com

- Sous pli fermé anonyme portant la mention :

À n'ouvrir que par la C.O.P.E.O.

À déposer à l'adresse suivante :

**Secrétariat de la Direction du Complexe Minier, sis à la cité 06 Mai, Bir El Ater
12200.**

✓ Chaque offre doit obligatoirement comprendre deux volets distincts dans le même envoi (e-mail ou pli) :

- **Une Offre Technique**

- **Une Offre Financière**

2. Demande de Clarifications

Toute demande de précision doit être adressée **au plus tard dix (10) jours** avant la date limite de dépôt des offres, par :

- Tél/Fax : **037 64 37 36**

- E-mail : **somiphos.do@gmail.com**

3. Obligations Administratives et Documents à Fournir

Les offres doivent impérativement :

- Mentionner le numéro de la présente demande de prix.
- Mentionner L'origine et provenance de la marchandise
- Indiquer les informations fiscales du soumissionnaire : (RIB), (NIF)
- Indiquer le domaine d'activité du soumissionnaire
- L'offre commerciale doit être fourni sous forme d'une facture proforma : ce document doit être présenté en bon et due forme selon les conditions en pièce jointe (voir ANNEX 01).



4. Conditions Générales de Soumission

4.1 Validité des Offres

Durée minimale exigée : **trente (30) jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

4.2 Conditions de Paiement

Remise documentaire à vue de premier choix SI NON une lettre de crédit

4.3 Conditions de Livraison

- EXPEDITION **Port (Aéroport) d'embarquement** : à indiquer clairement
Port (Aéroport) de débarquement : ANNABA, SKIKDA ou ALGER,
- Les frais additionnels (transport, emballage etc..) doivent être indiqués séparément du montant de la marchandise

4.4 Délai de Livraison ou d'Exécution

Le fournisseur doit **préciser clairement** dans son offre le **délai de livraison** des pièces de rechange ou d'exécution du service proposé.

4.5 Garantie

Le fournisseur doit **indiquer la durée exacte de garantie**, exprimée en mois ou heures d'utilisation, couvrant **les défauts de fabrication et dysfonctionnements éventuels**.

5. Critères d'Évaluation des Offres

L'attribution des commandes se fera sur la base d'une **évaluation globale** prenant en compte les critères suivants :

5.1 Qualité Technique

Les produits ou services doivent respecter les spécifications, être fiables, durables et adaptés à l'usage prévu.

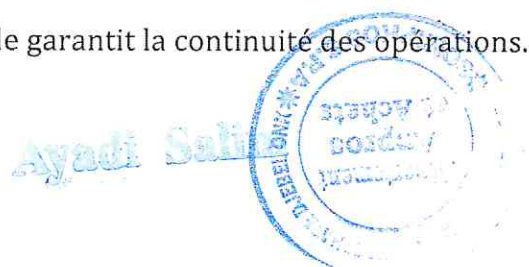
5.2 Disponibilité Immédiate

En cas d'urgence (selon appréciation de la commission), priorité aux offres disponibles immédiatement pour éviter tout retard.

5.3 Adaptation aux Besoins Opérationnels

Une solution plus coûteuse peut être retenue si elle garantit la continuité des opérations.

5.4 Rapport Qualité/Prix Global



L'évaluation intègre tous les coûts, y compris ceux liés à une éventuelle indisponibilité.

5.5 Garantie et Service Après-Vente

Seront pris en compte : la qualité et la durée de la garantie, la réactivité en cas de problème et la disponibilité des pièces de rechange.

6. Cas d'Exclusion des Offres

Sont exclues sans examen les offres :

- Incomplètes ou hors délai
- Sans documents administratifs exigés
- Sans délai de livraison ou de garantie précisé
- Non conformes aux spécifications techniques
- Avec prix non exprimés en dinar algérien ou non fermes
- Présentant un délai incompatible avec les besoins du client

7. Conditions Générales de Consultation

7.1 Réception des Produits ou Services

Les produits ou services doivent répondre aux exigences techniques.

Des **tests de conformité** seront effectués à la réception. En cas de non-conformité ou de défaut, **des réserves écrites** peuvent être émises, pouvant entraîner **un rejet partiel ou total de la commande sans compensation**.

7.2 Pénalité de Retard

Taux : **0,5 % du montant total HT par jour de retard**, plafonné à **10 %**.

Cette pénalité est sans préjudice des autres recours (résiliation, indemnisation...).

 **Le Chef Département
Approvisionnement Et Achats**

Ayadi

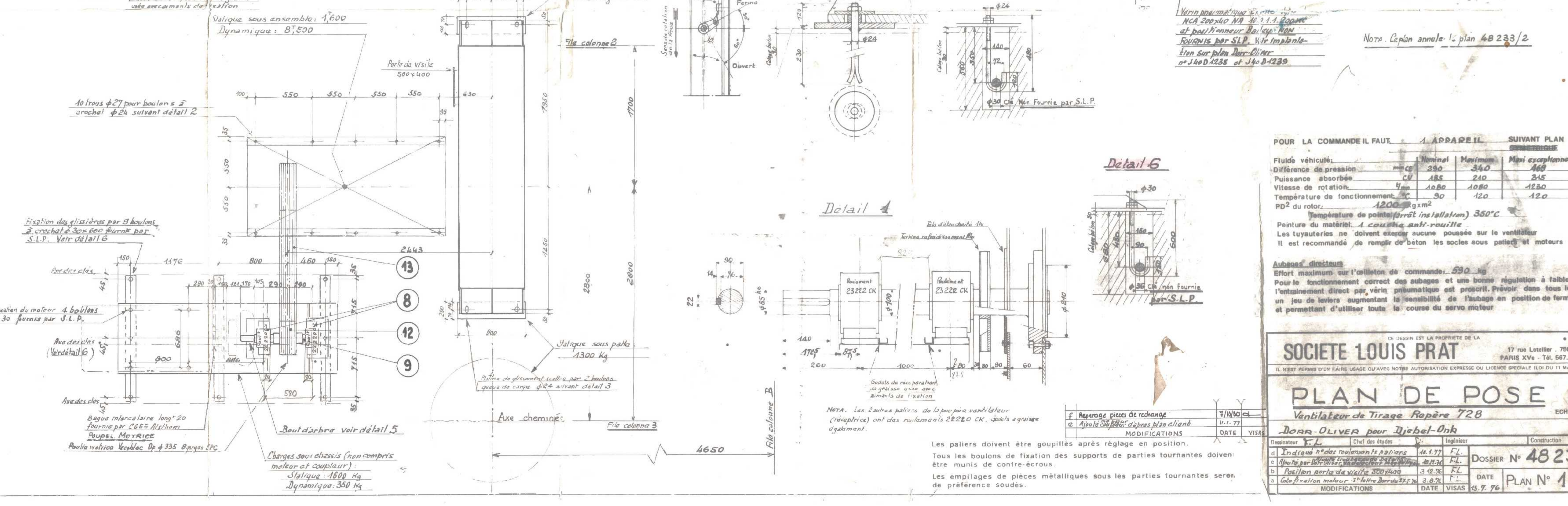
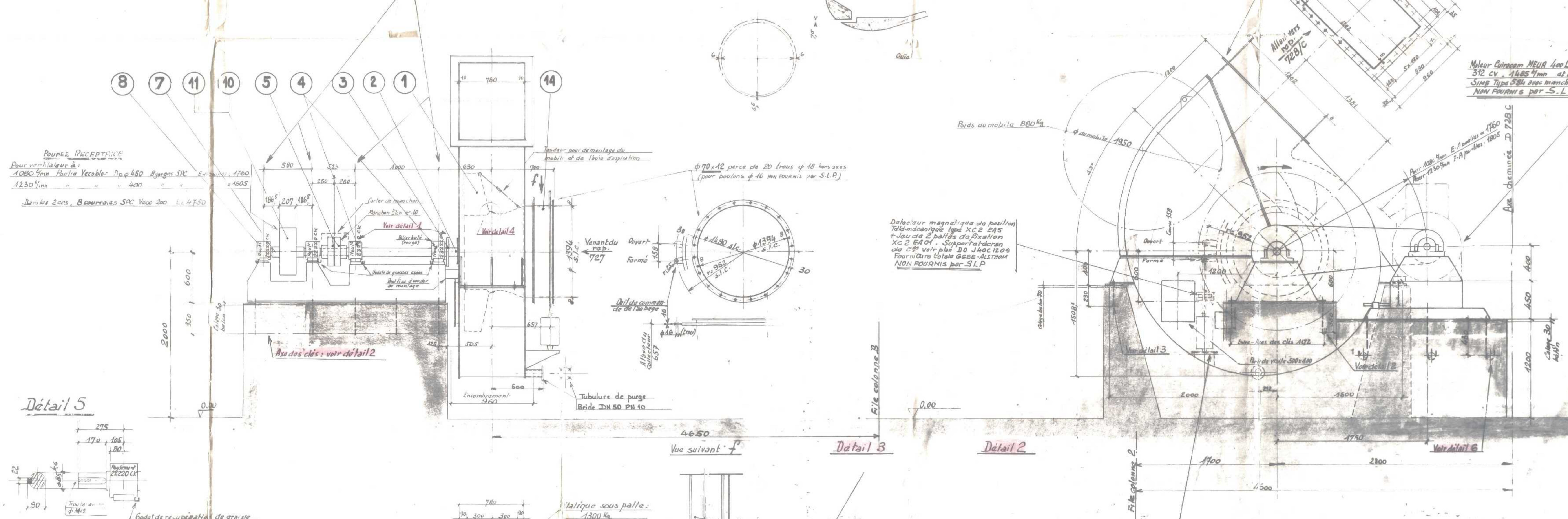
Salim



POUPEE MOTRICE et POUPEE R
 EPTRICE 4 Paliers $\phi 90$ roulements 22220CK
 VENTILATEUR 2 Paliers $\phi 100$ Roulements 23222 CK

GRAISSAGE DES PALIERS: 1^{er} remplissage chaque palier. Après le rodage du roulement (500h environ) nettoyer les paliers et regarnir d'une même quantité de graisse neuve.
ENTRETIEN: Introduire dans chaque palier des intervalles de 550h un appoint de 45g de graisse neuve.
IMPERATIF: Annuellement les paliers doivent être nettoyés, vérifiés et regarnis de 700g de graisse neuve.

GRAISSAGE DES PALIERS: 1^{er} remplissage vérifier la propreté et garnir de 900g de graisse chaque palier. Après le rodage du roulement (500h environ) nettoyer les paliers et regarnir d'une même quantité de graisse neuve.
ENTRETIEN: Introduire dans chaque palier des intervalles de 550h un appoint de 70g de graisse neuve.
IMPERATIF: Annuellement les paliers doivent être nettoyés, vérifiés et regarnis de 900g de graisse neuve.



Rep ^{re}	N ^{bre}	Designation	Observations
14	1	Aubage directeur : $\phi 1400$ (SM)	
13	1	Jeu de 8 courroies SPC - 4750	
12	1	Poulie motrice : $\phi 395$	
11	1	Poulie réceptrice $\phi 400$	
10	1	Poulie réceptrice $\phi 450$	
9	1	Arbre $\phi 100/90$	
8	4	Palier $\phi 90$ - Roulement 22220 CK	2 Libra + 2 buté
7	1	Arbre $\phi 100/90$	
6	1	Manchon - (Plateau coté poupee)	
5	1	Manchon - (Plateau coté ventilateur)	
4	2	Palier $\phi 100$ - Roulement 23222 CK	1 Libra + 1 buté
3	1	Turbine de refroidissement $\phi 360$	
2	1	Arbre + moyeu	
1	1	Roue $\phi 1950$ (SM)	

POUR LA COMMANDE IL FAUT 1 APPAREIL SUIVANT PLAN			
	Nominal	Maximum	Mini exceptionnel
Différence de pression	230	340	460
Puissance absorbée	CV 185	240	315
Vitesse de rotation	1080	1080	1280
Température de fonctionnement	90	120	120
PD ² du rotor	1200 kg x m ²		

Température de pointe (arrêt installation) 350°C
 Peinture du matériel: 1 couche anti-rouille
 Les tuyauteries ne doivent être aucune poussée sur le ventilateur
 Il est recommandé de remplir de béton les socles sous patte et moteurs
Autres données:
 Effort maximum sur l'axe de commande: 590 kg
 Pour le fonctionnement correct des aubages et une bonne régulation à faible charge l'entraînement direct par vérin pneumatique est prescrit. Prévoir dans tous les cas un jeu de leviers augmentant la sensibilité de l'aubage en position de fermeture et permettant d'utiliser toute la course du servo moteur

CE Dessin est la propriété de LA
SOCIETE LOUIS PRAT
 17 rue Lottelier - 75015 PARIS XVIe - Tél. 567.96.38
 IL N'EST PERMIS D'EN FAIRE USAGE QU'AVEC NOTRE AUTORISATION EXPRESSE OU LICENCE SPECIALE (LOI DU 11 MARS 1902)

PLAN DE POSE
 Ventilateur de Tirage Ropère 728
 ECH 1/20

DORR-OLIVER pour Diebel-Onk

Dimensionneur	FL	Ingénieur		Construction	DF
Approuvé					
DATE	11.1.77	DATE	11.1.77	DATE	15.7.76

DOSSIER N° 48 233
 PLAN N° 1

NOMENCLATURE (PIECES DE RECHANGE)

Les paliers doivent être goupillés après réglage en position.
 Tous les boulons de fixation des supports de parties tournantes doivent être munis de contre-écrous.
 Les emplacements de pièces métalliques sous les parties tournantes seront de préférence soudés.